



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Le Gouverneur

**AVIS N° 005-04-2025 AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT PORTANT LEVEE DES  
MESURES TEMPORAIRES RELATIVES AU TRAITEMENT COMPTABLE ET PRUDENTIEL DES  
EXPOSITIONS SUR LES TITRES PUBLICS DE L'ETAT DU NIGER**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest informe les établissements de crédit de l'UMOA qu'à compter du 15 avril 2025, il est mis fin aux mesures temporaires relatives au traitement comptable et prudentiel des expositions sur les titres publics de l'Etat du Niger prévues par l'Avis N°002-01-2024 du 22 janvier 2024.

A cette date, toute exposition des établissements de crédit sur les titres publics de l'Etat du Niger est traitée conformément aux dispositions de l'Instruction N°026-11-2016 du 15 novembre 2016.

Fait à Dakar, le **03 AVR. 2025**

Jean-Claude Kassi BROU